

**Clause financière à faire figurer dans l'appel à candidatures  
pour la location du lot n° 26 des francs-bords de Loire à Saint-Ouen  
(Activité Pâturage)  
du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2024**

**Identification du Domaine Public de l'État mis à la disposition du bénéficiaire**

Sur le Domaine Public Fluvial, une emprise de 26 hectares située sur le territoire de la commune de Saint-Ouen (Nièvre), constituant le lot n° 26 des francs-bords de Loire (Rive Droite). L'offre de location est réservée à la seule activité pâturage pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2024.

**Redevance**

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public ainsi que des avantages de toute nature procurés par l'utilisation du bien, l'occupant s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public dont le montant minimum a été déterminé conformément aux principes énoncés aux articles L. 2125-1 et L. 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**Montant de la redevance annuelle**

Le montant de la redevance domaniale due en contrepartie de la mise à disposition du bien est fixé à 472 €.

**Précisions sur le montant de la redevance**

Le montant de la redevance domaniale ainsi déterminé doit être entendu comme le minimum attendu par l'État.

L'attention est ainsi appelée sur le fait que la capacité pour le candidat de formuler des propositions financières conduisant à obtenir une redevance plus élevée que celle déterminée dans la présente procédure de sélection constituera un élément déterminant afin de retenir le candidat occupant le Domaine de l'État.